

Police municipale

La ville de Meudon veille au quotidien à la sécurité de la population avec 18 policiers municipaux. La police municipale, sous l'autorité du Maire, a pour mission de garantir les libertés de chaque citoyen en assurant le respect des règles collectives à Meudon, en compléments de celles de la police nationale.

Publié le 23/04/2024 – Mis à jour le 24/07/2024

La Police municipale intervient dans de nombreux domaines de la vie quotidienne, tels les troubles à la tranquillité, les règles de circulation et de stationnement, les nuisances sonores et l'accompagnement d'un grand nombre de manifestations sportives, culturelles ou festives.

La coordination entre Police municipale et Police nationale permet aux deux forces de partager leurs informations, leur connaissance et leur expérience pour mieux faire face aux défis de sécurité qui se posent sur le territoire communal.

Principales missions

Prévention, sécurité et salubrité publiques.

Lutte contre les incivilités, les troubles à l'ordre et à la tranquillité publique.

Sécurisation des manifestations publiques.

Respect du code de la route.

Protection des personnes et des biens.

Relations de proximité avec la population.

Exploitation des images de vidéoprotection sur réquisition judiciaire

Enregistrement de mains courantes.

Surveillance des sorties d'écoles et des bâtiments publics

1469

interventions en 2023 (hors stationnement)

24

agents : brigade de jour, brigade de nuit, agents de surveillance de la voie publique

64

cameras de vidéoprotection

Gestion du stationnement

La verbalisation du stationnement payant (FPS) est assurée par les agents de Grand Paris Seine Ouest.

Les agents de surveillance de la voie publique (ASVP) sont des agents communaux. Ils secondent les policiers municipaux. Ils sont appelés à contrôler, verbaliser le stationnement gênant et abusif sur la voie publique.

Sécurisation des écoles

La Police municipale assure des surveillances dynamiques aux abords des établissements scolaires, principalement aux heures d'entrées et de sorties.

Contrôle d'hygiène et de salubrité

La Police municipale procède à des contrôles inopinés de commerces en partenariat avec le service municipal hygiène, salubrité publique, afin de s'assurer du respect normes sanitaires en vigueur.

En savoir plus

Information de contact



Hôtel de Ville

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
8h30-12h et 13h30-17h30
Jeudi et samedi
8h30-12h*

Fermé l'après-midi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 6 avenue Le Corbeiller 92190 Meudon

Tél. : 01 41 14 80 00

Mairie annexe

*Horaires : Lundi, mardi,
mercredi, vendredi
9h-12h et 13h30-17h*

Jeudi : 9h-12h

Fermée l'après-midi

et le samedi

Accueil sans rendez-vous

Démarches sur rendez-vous

Adresse : 5 avenue G.-Millandy 92360 Meudon-la-Forêt

Tél. : 01 41 28 19 40